

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1439

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 10, insérer la phrase suivante :

« La France agira pour renforcer la coopération en matière de prévention et de résolution non-violente des conflits, et pour prévenir l'insécurité et les conflits liés au changement climatique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est primordial d'identifier et de comprendre les nouveaux défis sécuritaires que pose la crise climatique. Les catastrophes et les événements extrêmes qui découlent de l'augmentation de la température mondiale sont une source majeure de danger et de déstabilisation pour les populations. Les changements environnementaux peuvent exacerber les tensions existantes, menant à des conflits et à des crises humanitaires.

Cette proposition du groupe Écologiste-NUPES vise à accroître l'engagement de la France à anticiper et gérer les défis sécuritaires induits par le changement climatique. Elle met l'accent sur la nécessité d'une approche proactive, en renforçant la coopération internationale pour la prévention et la résolution non-violente des conflits.

En prenant ces mesures, la France réaffirme son engagement envers la paix, la sécurité et la stabilité globale. Elle confirme également son engagement à aborder le changement climatique non seulement comme une question environnementale, mais aussi comme une question de sécurité, nécessitant une réponse coordonnée.